



COMMUNE DE SOTTEVAST

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS préalables à la Mairie à compter du 4 avril 2017 sur présentation du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile suivies des **ADMISSIONS** aux écoles selon les modalités ci-dessous indiquées

Avant de vous présenter en mairie, merci de contacter les services de la mairie pour la transmission **d'un dossier d'inscription (qui est obligatoire** même si l'enfant ne fréquente aucun service en septembre) que vous pouvez compléter directement par informatique. Format du dossier (open office ou .docx). Vous pouvez retransmettre le dossier directement par mail sauf à la dernière page du dossier (signature manuscrite). Lors de votre passage en mairie, le service pourra vous confirmer ou infirmer la réception et votre visite sera d'une durée plus courte.

SERVICES COMMUNAUX

- Garderie de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00
- Restauration scolaire
- TAP (lundi, jeudi et vendredi)



ADMISSIONS

➤ ECOLE MATERNELLE

Les rendez-vous proposés auront lieu les jours suivants

- lundi 15 mai, de 13h30 à 14h15 et de 15h30 à 16h15
- mardi 16 mai, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h45
- jeudi 18 mai de 13h30 à 14h15
- vendredi 19 mai, de 13h30 à 14h15 et de 15h30 à 17h15

Merci de contacter l'école au 02 33 41 92 11 pour obtenir un rendez-vous.

La présence de l'enfant n'est pas nécessaire pour l'inscription / admission.

Une visite de l'école sera organisée un soir courant juin pour les nouveaux enfants de maternelle.

Pour les enfants nés en 2015 l'inscription se fera sous réserve de places disponibles (L'ordre d'entrée à l'école se faisant par date de naissance et non par date d'inscription.

➤ ECOLE PRIMAIRE :

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous au 02-33-41-93-39.

Sont concernés par les inscriptions en mairie uniquement les enfants nouvellement domiciliés sur la commune.

Documents à présenter lors des admissions aux écoles:

Lors de votre rendez-vous à l'école, vous devrez apporter :

- Le certificat d'inscription en mairie
- Le carnet de santé : vaccination DT POLIO à jour (*obligatoire pour une inscription en collectivité*)
- Une photo d'identité sur fond blanc
- Le certificat de radiation (ancienne école) en cas de déménagement.